

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE JUILLET 2018

- Accord sur avenant lot n° 1 du marché de viabilisation du lotissement « A l'Isle ». Ces travaux supplémentaires ont été ajoutés au marché initial du lot n° 1 attribué à l'entreprise ROGER CUENOT et portent sur l'élargissement de la sortie et sur la déviation des canalisations d'eaux pluviales. Le montant de l'avenant s'élève à la somme de 17 314,27 € HT, soit 20 777,12 € TTC, 11,69 %. Le montant global du lot n° 1 attribué à l'entreprise ROGER CUENOT est porté à 197 798,30 € + 17 314,27 € HT, soit 215 112,57 € HT, 258 135,08 € TTC.
- Un écrivain en résidence à la Saline est intervenu pour une soirée spéciale contes à la bibliothèque municipale. M. Kokouvi Dzifa GALLEY a fait parvenir en mairie 2 factures du 16 mai 2018 pour sa prestation pour la somme totale de 200,00 € (167 + 33). Face aux difficultés pour effectuer un mandatement par virement hors union européenne, Mme Nadine BARDEY a payé les factures correspondantes par chèque sur sa cassette personnelle. Il convient donc de lui rembourser la somme de 200 €. Le Conseil municipal donne son accord pour l'émission d'un mandat à Mme BARDEY, agent du patrimoine à la bibliothèque communale.
- Après étude des propositions reçues, accord pour contracter un emprunt de 150 000 € auprès de la BPBFC, au taux de 1,54 %, pour travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Accord sur devis de l'entreprise NOUVEAU pour la fourniture et pose d'un closoir en acier afin de protéger la toiture du complexe multi-associatif des oiseaux et rongeurs. Le devis s'élève à la somme de 1 504,80 € HT.
- Accord pour location du logement situé au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 52 Grande Rue, suite au départ du dernier locataire, pour un loyer mensuel de 260,62 € + 60 € de provision sur charges, à compter du 1^{er} juillet 2018.
- Accord pour location du bureau situé au 2^{ème} étage de la mairie, pour un loyer mensuel de 100 € + 20 € de provision sur charges, à compter du 1^{er} juillet 2018.
- Accord pour reconduire la subvention annuelle attribuée à l'OGEC pour l'année 2018, en prenant comme base de calcul le nombre d'enfants inscrits en septembre 2017 et habitant la commune, soit 31 élèves x 675 € = 20 925 €.
- Accord pour reconduire la subvention 2018, aux organismes ci-après : ADMR, Jumelage, Ass. Maison des Parents, Coup de Pouce, Donneurs de Sang, Myopathies, Mucoviscidose, T.R.I., Croix Rouge, Ligue contre le Cancer, Prévention routière, Pupilles école publique, Tel est Ton Combat, Tennis, Football, Harmonie des pays de Chaux, Louis Pasteur vélo, Vents du futur, URFOL (cinéma), Comité des fêtes, Anciens combattants, Musée déportation, UNC AFN, Amicale école publique, Amicale école privée, Chasse, Sports et loisirs du Val d'Amour, LRT Moto circuits, Ecole du chat, Théâtre les Cabochons, Musica Mea, Unissons-nous pour Léna et Noé.
- Afin de régler définitivement le dossier de location de M. Manzi Giovanni, accord pour reverser à M. Dussaucy Jean la somme de 355 €, correspondant à un trop perçu de loyer.
- Accord pour transformation en gîte communal rural, de l'appartement situé 28 B Grande Rue, parc de la mairie, qui s'est libéré le 20 juillet 2018.